

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 23 DECEMBRE 2009

Convocation du :
19 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le mercredi vingt trois décembre 2009, à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
19 décembre 2009

La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents. Mireille ÉLOY, Corine LE ROUX, Isabelle PETIT, Monique PETIT, Fabrice GEFFROY, Jean-Philippe ADELAIDE, Frédéric BENOIST, Josette JOYEUX,

Nombre de présents : 8

Etaient absents : Marc BALLESTEROS, Pierre GAPILLOU, Stéphane PICARD ayant donné pouvoir à Monique PETIT, Jean-Marc BARRIE ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Daniel BRUNET, Guillaume DELLERUE ayant donné pouvoir à Jean-Philippe ADELAIDE, Anne DEMERLE, Jonathan GODARD, Evelyne HEULIN ayant donné pouvoir à Isabelle PETIT, Pascal GASTINEAU, Valérie THEVEUX

Nombre de votants : 12

Fabrice GEFFROY est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 18 décembre 2009, le conseil, conformément à la loi, a délibéré avec ses 8 membres présents. Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à ~~20H45~~ 9h45.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter 5 points à l'ordre du jour :

1. Délibération globale régime indemnitaire
2. Délibération pour participation financière des enfants hors commune pour les frais de scolarité
3. Délibération pour changement d'imputation d'une facture d'investissement passée par erreur en fonctionnement
4. Délibération pour adhésion à l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)
5. Délibération pour une demande de subvention FDAIC 2010

Il est ensuite procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte-rendu

Reporté au prochain conseil municipal

2. Budget assainissement : Décision modificative n°1

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a débloqué pour notre station de Boutigny une avance de 29 077 € au taux de 0 % sur 15 ans en décembre 2008 avec une première annuité de 1938.47€ à rembourser à la mi-décembre 2009.

Les budgets nécessaires pour régulariser cette dépense n'étant pas prévus au budget assainissement, il convient de passer une décision modificative pour régler cette somme.

Décision : Vote à l'unanimité

3. Délibération pour acceptation du devis complémentaire de Laurent Bois

Cet artisan a procédé au changement des ouvrants de la mairie annexe de Prouais. Un premier devis de sa part faisait état de 12 fenêtres en PVC et de deux portes d'entrée en bois à changer pour un montant HT de 21 668.99 €.

Il est proposé d'accepter une facture complémentaire de 1 650.96 € HT comprenant une 13^{ème} fenêtre ainsi que la pose d'une serrure anti-panique.

Madame le Maire souhaite qu'une 2^{ème} couche de peinture (type finition) soit passée par l'entreprise sur les 2 nouvelles portes d'entrée en bois, objet de ces travaux à la Mairie annexe de Prouais.

Décision : Vote à l'unanimité

4. Délibération pour signature d'une convention pour la capture et prise en charge d'animaux errants avec la société Tous Services Animaliers.

De plus en plus souvent confrontée à la divagation de chiens sur notre commune, après avoir pris des renseignements auprès d'autorités compétentes, Madame le Maire a décidé de s'adresser à la société « Tous Services Animaliers » située à CHAMPROND LA GATINE, reconnue pour son sérieux.

Un premier appel a immédiatement donné des résultats puisqu'un chien errant à Prouais a été capturé et conduit à la fourrière d'Amilly.

Cette prestation est payante et le gérant M. Guerrier, a proposé la signature d'une convention moyennant un tarif annuel lié à la population : pour Boutigny-Prouais, ce sera 538.20 € TTC.

L'intervention du 30 novembre, sans convention, a été facturée à la mairie 143.52 € TTC.

Après débat, Il est décidé :

- d'une part d'adhérer à cette convention pour un service 7 jours sur 7 de 8 h à 20 h pour un an et de voir à l'issue de cette période si le nombre de capture nécessite la reconduction de cette convention.

Décision : Vote de la convention par 7 voix pour, 3 abstentions (Jean-Marc Barrié, Evelyne Heulin, Stéphane Picard) et 2 contre (Frédéric Benoist, Guillaume Dellerue)

- et d'autre part, de fixer le montant du dédommagement par le propriétaire à la commune.

Pour un même chien : 1^{ère} capture : 50€

2^{ème} capture : 100€

3^{ème} capture : 150€

5. Délibération pour subvention au collège François Mauriac d'une participation à un séjour de ski

Chaque année, nous sommes sollicités pour participer financièrement au séjour de ski des élèves de 6^{ème} du collège de Houdan. L'objectif principal de cette semaine éducative du 3 au 9 janvier 2010 est « Mieux vivre ensemble » à Autrans. 32 enfants de Boutigny-Prouais sont concernés.

Cout réel du séjour : 325€ / enfant

Participation des familles : 290€ / enfant

Il est proposé de participer à hauteur de 50% de la différence : $50\% \times 35\text{€} = 17,50\text{€}$ / enfant (soit 560€).

Une précision : le déficit est également comblé par la vente de calendriers et de films du séjour et la prise en charge par les fonds sociaux d'Etat ou du département.

Décision : Vote à l'unanimité

6. Délibération pour le CNAS

Nous nous trouvons dans l'obligation d'annuler la délibération du 13/11 dernier car :

- Il convient de désigner un conseiller municipal en charge de participer à l'assemblée départementale du CNAS. Madame Monique Petit a été élue à l'unanimité.
- Les adhésions ne sont enregistrées que 2 fois par an : 1^{er} septembre ou 1^{er} janvier

7. Délibération globale régime indemnitaire

Jusqu'à présent, aucune délibération globale du régime indemnitaire n'a été prise. Il existe plusieurs délibérations qui peuvent venir à se contredire et/ou oublier des catégories de personnel.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider une délibération globale qui n'oblige aucunement à attribuer à tout le personnel les possibilités de celle-ci.

Décision : Vote à l'unanimité

8. Délibération pour participation financière des enfants hors commune pour les frais de scolarité

Il y a lieu de fixer la participation financière annuelle par enfant pour les charges de fonctionnement des écoles élémentaires de notre commune.

Pour l'année scolaire 2007-2008, un tarif de 970€ avait été sollicité, il est suggéré un tarif de 1000€ sans date de validité. Ce dernier sera appliqué pour l'année scolaire en cours.

Décision : Vote à l'unanimité

9. Délibération pour changement d'imputation d'une facture d'investissement passée par erreur en fonctionnement

La société Perche Rénovation a procédé au changement de la porte de la classe de CP, elle a été réglé pour un montant de 2 853,02€ imputée à tort sur nos comptes dans la section « fonctionnement ». Il convient de corriger en passant ce règlement dans la section « investissement ».

Décision : Vote à l'unanimité

10. Délibération pour adhésion à l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

L'ATESAT est un service d'intérêt général qui aide les communes à exercer les compétences dans le domaine de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Il est soumis au conseil municipal, l'adhésion à ce service Etatique à compter du 1^{er} janvier 2010 pour un montant de 402,53€.

Décision : Vote à l'unanimité

11. Délibération pour demande subvention FDAIC 2010 pour des travaux de sécurité rue des potiers et rue des blatiers

Il est impératif pour la constitution du dossier de demande d'aide de délibérer pour pouvoir obtenir une subvention.

Décision : Vote à l'unanimité

12. Informations et Questions diverses

Madame le Maire :

- informe les élus que les sociétés ayant déjà présenté des esquisses des vitraux de l'église sont sollicitées pour présenter de nouvelles maquettes de type figuratif pour fin janvier.
- Présente un devis complémentaire de 4150 € HT qui sera réglé à Madame Boudard Capon pour son travail sur le PLU en séances supplémentaires.

- Avertit le conseil municipal de la présence dans l'école de Prouais, pendant quelques jours, d'une piste routière pour la sensibilisation des enfants de CM2 à la conduite. Cette action gratuite est animée par la prévention routière.
 - Signale que l'objectif des 271 325€ de dépenses d'investissement sur l'année a été réalisé et que de ce fait, le versement du FCTVA correspondant aux dépenses 2009 sur 2010 sera effectué. Ainsi, le circuit de récupération annuel de la TVA est enclenché.
 - Avise le conseil municipal de la visite de l'ATESAT au sujet de l'arrêté d'interdiction de la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur la rue de la Charmoie.
 - A donné lecture d'un courrier d'un administré quant à la circulation par temps de neige.
 - Signale que les bennes du SITA ne devront plus passer par la route Broué-La Musse. (CD305)
 - Fait part de la volonté du Conseil Général d'économiser 20 000€ sur leur budget 2010. De ce fait, les administrés de Boutigny-Prouais ne pourraient plus avoir accès à la CLIC de Houdan.
- Le Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, Jean-Marie Tétart également Président du Conseil d'Administration de l'hôpital de Houdan souhaite conserver en ayant-droits, les 5 communes d'Eure et Loir, membres de la CCPH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.